

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0327/PR/MEFPCP portant remboursement suite à une modification de la superficie d'une parcelle de terrain sise au lotissement Gabode V extension STID, lot n° 228, titre foncier n° 11129.

n° 2011-0327/PR/MEFPCP

Ministère MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION	Date de publication 21 avril 2011
Numéro JO n° 8 du 30/04/2011	Date du numéro 30 avril 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il sera remboursé à Monsieur Radwan Abdillahi Bahdon, la somme de 188.700 FD, correspondant au trop perçu par l'Etat, suite à la réduction de la superficie d'une parcelle de terrain sise au lotissement de Gabode V extension STID, lot n°228 concernant au titre Foncier n°11129.

Article 2

Ladite dépense sera imputée au Budget national au titre de l'année 2011.

Article 3

Le présent Arrête sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

P. Le Président de la République
Chef du Gouvernement Pour Ampliation Conforme Le Secrétaire Général du Gouvernement

MOHAMED HASSAN ABDILLAH